

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Edition spéciale –Janvier 2020

Mot du président

La Coop Santé Eastman et les environs a célébré ses six ans en novembre dernier. Six années au cours desquelles la Coop Santé a su faire sa place dans la communauté et devenir un acteur de premier plan.

Rappelons-nous... en 2013, la Coop Santé comptait 400 membres et un médecin qui accueillait des patients une journée par semaine. Aujourd'hui, nous sommes plus de 1800 membres et l'équipe médicale est composée de trois médecins, deux infirmières cliniciennes et une infirmière praticienne, sans parler des nombreux professionnels qui viennent occasionnellement se greffer à l'équipe pour répondre aux nombreux besoins identifiés.

Depuis son ouverture, la Coop Santé a pu compter sur l'appui et la confiance de ses membres d'abord et, ensuite, sur ses partenaires municipaux, institutionnels et privés. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous vous accueillons dans des locaux complètement équipés et beaucoup mieux adaptés à nos activités.

En ce début d'année, mes collègues et moi-même tenons à vous assurer que nous sommes résolus à poursuivre notre travail et nos efforts avec dynamisme et rigueur pour que notre Coop Santé continue à grandir et, surtout, à répondre aux besoins toujours grandissants de ses membres.

C'est pourquoi, lors de sa dernière rencontre pour l'adoption du budget 2020, le Conseil d'administration (CA) a résolu de procéder à une légère augmentation de la contribution annuelle des membres. Il s'agit d'une augmentation de 12 \$ par année, soit l'équivalent de 1 \$ par mois, et ce, à compter du 1^{er} février prochain. Comme vous le constaterez à la lecture des détails présentés ci-après, cette majoration représente à peine l'augmentation du coût de la vie des six dernières années. Cette nouvelle tarification viendra contribuer à l'équilibre budgétaire que nous cherchons à maintenir depuis notre création, et ce, tout en poursuivant le développement de votre Coop Santé.

Je vous remercie de votre compréhension, de votre soutien et de votre solidarité.

Georges Boissé, Président du CA

Augmentation de la contribution annuelle

À compter du 1^{er} février 2020, la contribution annuelle des membres de la Coop Santé sera majorée de 12 \$, passant de 125 \$ à 137 \$ (taxes incluses) par année.

Cette modeste augmentation, la première en six ans, nous aidera à équilibrer le budget de la Coop qui a dû composer avec les augmentations successives du coût de la vie au cours de ces six dernières années.

Soulignons que ce changement de tarification entrera en vigueur le 1^{er} février 2020 pour les nouveaux adhérents, et à compter de la date de renouvellement pour les membres actuels. Nous communiquerons avec vous selon la procédure habituelle au moment de votre renouvellement.

Contribution révisée pour les familles avec enfants

Pour les familles dont un parent est membre de la Coop Santé, prenez note également que la contribution annuelle pour les enfants sera réduite à 50 \$ par enfant pour les deux premiers enfants et sera gratuite à compter du troisième enfant. Les étudiants à temps plein de 18 à 25 ans qui demeurent chez leurs parents pourront eux aussi bénéficier de cette tarification, alors que le tarif annuel pour les étudiants et les enfants était jusqu'à présent de 62,50\$.

Du côté de l'équipe médicale

Depuis le début janvier, Marina Bureau, infirmière praticienne spécialisée (IPS) qui a joint l'équipe clinique de la Coop à l'automne dernier, augmente graduellement son temps de pratique à deux jours complets par semaine.

Enfin, il nous importe de rappeler que l'équipe de la Coop Santé travaille activement à recruter un nouveau médecin, tout en misant sur la disponibilité accrue de l'équipe médicale actuelle.

Nouvelles heures d'ouverture

Il nous fait plaisir de confirmer que la Coop Santé est dorénavant ouverte le vendredi de 8 h à 12 h, avec la présence de l'infirmière praticienne et d'un médecin sur une base ponctuelle. De plus, des rendez-vous médicaux en soirée peuvent aussi être accordés occasionnellement selon la disponibilité médicale.

Devenir membre de la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclaté qu'une seule fois, au moment de votre inscription. Une contribution annuelle de 137 \$ toutes taxes incluses est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire.

ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou à l'adresse 366, rue Principale à Eastman, J0E 1P0.

Téléphone : 450 297-4777 poste 4

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

